Vétraz-Monthoux

Proche de vous

SOMMAIRE

Fiche 1	Édito
Fiche 2	Bienvenue à Vétraz-Monthoux
Fiche 3	Vie Municipale
Fiche 4	Coordonnées utiles
Fiche 5	Votre Mairie - *vos démarches générales*
Fiche 6	Votre Mairie - *vos démarches d'urbanisme et techniques*
Fiche 7	La solidarité
Fiche 8	Grandir et étudier
Fiche 9	Tranquillité, sécurité
Fiche 10	Bien vivre ensemble
Fiche 11	L'extinction de l'éclairage public
Fiche 12	Une ville au coeur battant
Fiche 13	Équipements et patrimoine
Fiche 14	Vétraz-Monthoux, une ville connectée
Fiche 15	Annemasse Agglo - *eau, déchets, transport, culture*
Fiche 16	Je déménage - *changement d'adresse, que dois-je faire ?*

D.I.C.R.I.M
Livret des associations
Disque bleu
Plan

Retrouvez le livret d'accueil sur : **www.vetraz-monthoux.fr**

Toutes les informations sont données à titre indicatif.
Elles peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année
et n'engagent nullement la responsabilité de la ville de Vétraz-Monthoux.
Pour toute suggestion, contacter le service communication : *communication@vetrazmonthoux.fr*

RÉDACTION DU LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
M. Patrick ANTOINE, Maire
RESPONSABLE DE LA COMMISSION COMMUNICATION :
M. Guy LAMBELET, Maire-Adjoint
RESPONSABLE SERVICE COMMUNICATION :
Mme Malika PELLEVAT

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION :
Mairie de Vétraz-Monthoux, Service communication, Noëmie THOMASSET
CRÉDITS PHOTOS :
©Mairie de Vétraz-Monthoux, ©Annemasse Agglo, ©Freepik, ©M. FRIES
TIRAGE : 2000 exemplaires
DÉPÔT LÉGAL : 1er semestre 2024
Merci aux élus et aux services municipaux qui ont contribué à la rédaction des articles de ce livret

FICHE n°1



Edito

Vivre à Vétraz-Monthoux...

Mesdames et Messieurs les nouveaux arrivants,

La publication de notre livret d'accueil est destinée à rapprocher la Municipalité des Vétraziens. Il se veut pratique, agréable à lire et adapté aux habitants actuels comme aux nouveaux arrivants.
Les lecteurs pourront parfaire leurs connaissances et rester au plus près de l'actualité en consultant notre site www.vetraz-monthoux.fr. La commune est aussi présente sur les réseaux sociaux, compléments indispensables, sans oublier le magazine municipal édité au fil des saisons et l'application mobile IntraMuros.

Il fait bon vivre à Vétraz-Monthoux : sa forme collinaire, sa position face au Mont-Blanc, à Genève, au Jura... ses espaces de respiration, sa nature en font une ville à la campagne.

Bien qu'en zone urbaine proche d'Annemasse, de Genève et des zones d'emploi, notre ville a su conserver son caractère semi rural avec un environnement convivial et ressourçant. De belles balades existent en parcourant la colline, les berges de la Menoge, la voie verte ou le parc de Haut-Monthoux...Grâce à de nombreux bénévoles, notre commune dispose d'un réseau d'associations diversifié très dynamique qui contribue à une vie culturelle, sociale et sportive particulièrement active. Le Conseil Municipal et moi-même, élus en mars 2020, avons à cœur de maintenir voire d'améliorer le cadre de vie des Vétraziens en toute convivialité. Nous espérons accueillir de nouvelles familles auxquelles d'ores et déjà nous souhaitons ***la bienvenue !***

Patrick Antoine

Patrick ANTOINE
Maire de VETRAZ-MONTHOUX
Vice-Président d'Annemasse Agglomération
Président des Monts du Genevois

FICHE n°2



BIENVENUE à Vétraz-Monthoux

Vétraz-Monthoux, d'hier ...

Vétraz-Monthoux est né de la fusion des communes de Vétraz et de Monthoux au 19ème siècle.

Le nom actuel de Vétraz s'inscrit dans la continuité du nom de 1203, *Vitraz*. Il tire son origine du latin *Vitrius* (le verre), et du suffixe *-acum* (un nom de lieu) = *Vitriacum*. Monthoux donne son nom à la colline et semble être mentionné une première fois au 12ème siècle, sous le nom de *Montheus.*

Durant le Moyen-Âge, Monthoux est le chef-lieu d'une division administrative qui s'étend sur les paroisses de Haut-Monthoux, Bas-Monthoux, Annemasse, Cranves-Sales et Vétraz. Le Concordat de 1801 entre Napoléon Bonaparte et le Pape Pie VII amène à la suppression de nombreuses paroisses, dont celle de Monthoux. L'année 1803 marque le rassemblement des paroisses de Haut-Monthoux, Bas-Monthoux et Vétraz. Elles formeront la commune de Vétraz-Monthoux en 1818.



Du 13ème siècle à 1818, la région alterne entre les phases de rachats de châteaux et de territoires (acquisition du château de Monthoux par Michel de Viry grâce à l'Acte de Coppet en 1532), et les phases de conquêtes (invasions des Bernois en 1536 et des Genevois en 1589). Ces phases débouchent sur un renforcement du lien des seigneurs de Monthoux aux ducs de Savoie.

Après avoir été rattachée à la province de Faucigny de 1837 à 1860, la commune de Vétraz-Monthoux, faisant partie du duché de Savoie, est annexée à la France en 1860 à la suite du Traité de Turin.



Monthoux, environs d'Annemasse - Maison familiale

Vétraz-Monthoux a longtemps été un territoire agricole où la vigne prédominait. Au fil des siècles, les liens tissés entre le monde paysan et les grands propriétaires terriens ont largement contribué à écrire l'histoire et à favoriser le développement économique de la commune.

Depuis le premier essor de Genève, Vétraz-Monthoux accueille les résidences campagnardes de nombreux notables Genevois ou Annemassiens. Ils s'installent et transforment cette colline en un site attractif et privilégié dominant la cité de Calvin. Quelques bâtisses historiques remarquables en témoignent encore aujourd'hui.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet
www.vetraz-monthoux.fr

... à aujourd'hui

Vétraz-Monthoux est une commune peuplée de 10 081 habitants, située au Nord du département de la Haute-Savoie, à proximité de Genève et de la frontière Suisse.

D'une superficie de 7,11 km2, le territoire communal est marqué par la colline de Monthoux qui culmine à 571m et offre une vue exceptionnelle sur le Mont-Blanc à l'Est, et sur l'agglomération genevoise à l'Ouest.

Soumise à une forte pression démographique, Vétraz-Monthoux n'en a pas moins préservé d'importantes zones naturelles et agricoles qui comptent aujourd'hui pour plus d'un tiers de son territoire.





Des réalisations majeures ont transformé la commune ces dernières années, en particulier l'aménagement des espaces publics du Centre-Bourg et l'extension du parc public du Haut-Monthoux.

Vétraz-Monthoux fait partie de la communauté d'agglomération « Annemasse Agglo » qui rassemble environ 90 000 habitants et intervient dans de nombreux domaines : aménagement du territoire, environnement, transports, eau potable, culture, développement économique, ...

ACCES ROUTIERS
Vétraz-Monthoux est bordée par l'A40 et est traversée par la route de Bonneville (RN205), la route de Taninges RN907) et l'avenue de l'Europe.

LIAISONS AERIENNES
Genève-Aéroport (27 min)
Aérodrome d'Annemasse (6 min)

ANNEMASSE AGGLO
Elle réunit 12 communes :
Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.



FICHE n°3



VIE MUNICIPALE



Patrick ANTOINE,
Maire de Vétraz-Monthoux,
Vice-Président d'Annemasse Agglo,
Président de l'Office du Tourisme des Monts du Genevois

LES MAIRES ADJOINTS et CONSEILLERS MUNICIAUX DELEGUES



Anne-Lise VOUTAY-MERMET
1ère adjointe
enfance jeunesse éducation, finances et marchés publics



Jean-Pierre BELMAS
2ème adjoint
propreté publique, gens du voyage, population frontalière et ERP



Pascale PELLIER
3ème adjointe
urbanisme, environnement et transports



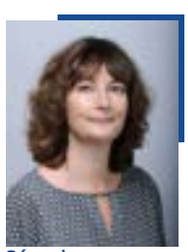
Eddy BARONNET
4ème adjoint
vie associative sportive et vie économique



Christine MOUCHET
5ème adjointe
vie associative, culture et marché hebdomadaire



Michel COLLOT
6ème adjoint
ressources humaines et prévention



Séverine FRIES CHATAGNAT
7ème adjointe
petite enfance, social population et lien intergénérationnel



Maurice BERTRAND
8ème adjoint
travaux et cimetière



Katia LATTANZIO
talents vétraziens



Éric GUENEZ
informatique et RGPD



Joël BAUD
média audiovisuel communal



Stéphanie BREGEGERE
CCAS



Valentin TREBOZ
prévention, sécurité civile, incendie et plan de sauvegarde communal



Alexandra NOURRY
participation citoyenne

conseillers municipaux délégués

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Patrick SILLARD



Pier-Luigi BARBERIS



Jean-Paul VALLENET



Serge VUACHET



Martine PARRET



Muriel CHARPENTIER



Martine MANDON



Serge LEVET



Louis-David MOLS



Valérie GUGLIOTTA



Isabelle PAILLASSON



Laetitia REAL-LAFFRIQUE



Marc ROGUET



Anne-Emmanuelle LE FALHER



Nathalie ANDRIER



Florian BOURGEOIS



Karl PELLIER



Marie-Lise SALAME



VIE MUNICIPALE
Proche de vous

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal se réunit en moyenne **une fois par mois** en séance publique.
Afin de mieux répondre à vos attentes et d'agir plus efficacement, des commissions composées d'élus essentiellement ont été créées. Vous retrouverez la liste des membres de chaque commission sur la site internet de la ville, rubrique « Conseil Municipal ».

Les différentes commissions

- Commission « solidarité - petite enfance »
- Commission « finances »
- Commission « urbanisme »
- Commission « Accessibilité »
- Commissions spécialisées :
    - « CAO - commission d'appel d'offres »,
    - « CCAS - centre communal d'action sociale »,
    - « commission de contrôle des listes électorales »,
    - « C.C.I.D - Commission Communale des Impôts Directs »
    - et « Annemasse Agglo - conseillers communautaires ».

UNE COMMUNE A VOTRE ÉCOUTE...

Le maire et son équipe organisent tout au long de l'année divers évènements et rencontres afin de maintenir une proximité avec la population.

Les vœux du Maire

Habituellement, le Maire transmet ses vœux aux vétraziens en janvier. A cette occasion, il rappelle les réalisations de l'année écoulée et annonce les projets à venir.

Réunions de quartier régulières

Le Maire et son équipe proposent des réunions de quartier en fonction des projets et de l'actualité ; le but étant de favoriser la démarche participative des habitants.
Les administrés concernés peuvent, à cette occasion, évoquer avec les élus présents les sujets qui leur tiennent à cœur. Le Maire expose les principaux projets en cours dans la commune, et plus particulièrement dans leur quartier.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur
- la page d'accueil du site internet : *www.vetraz-monthoux.fr*
- les réseaux sociaux et l'application IntraMuros

FICHE n°4



COORDONNÉES UTILES

Mairie de Vétraz-Monthoux

2 chemin des des Erables
74100 VETRAZ-MONTHOUX

tél. : 04 50 37 32 09
accueil@vetrazmonthoux.fr
www.vetraz-monthoux.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi : de 8h30 à 12h
Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Samedi : de 9h à 12h (uniquement le service Accueil-Population)

LES SERVICES MUNICIPAUX centralisés dans la mairie

Secrétariat de la Direction Générale
04 50 37 02 07

Service Social-Population
04 50 37 32 09

Service Social CCAS
04 50 49 94 89

Service Urbanisme
04 50 37 04 28

Service Enfance Jeunesse Education
04 50 04 62 83

Service Communication-Événementiel
04 50 49 94 91

Services Techniques et Foncier
04 50 37 04 82

Service Ressources Humaines
04 50 49 94 96

Service Finances-Comptabilité
04 50 49 94 90

Service Marchés Publics
04 50 37 03 06

Service Prévention
04 50 49 84 94

LES SERVICES DÉCENTRALISÉS

Centre Technique Municipal
11 rue des Artisans
tél. : 04 50 84 10 75
ctm@vetrazmonthoux.fr

Maison des Associations
5 route du Stade
tél. : 04 50 84 49 81
eric.guyot@vetrazmonthoux.fr

Police Municipale
166 route de Livron
tél. :04 50 37 302 56
police.municipale@vetrazmonthoux.fr

Crèche - Multi-Accueil «la P'tite Sirène»
34 route de Hauteville
tél. : 04 50 37 32 00
creche.lapetitesirene@vetrazmonthoux.fr

RPE «les P'tits Dauphins»
L'Espace Parentalité «le P'tits Bélougas»
5 route du Stade
Maison des Associations
tél. : 04 50 79 53 73 - 06 11 41 96 72
rpe@vetrazmonthoux.fr

LA SANTÉ

CENTRES DE SANTÉ sur la commune

- UML2 - Unité Médicale du Leman (*Les Urgences du Léman*) : 33 chemin des 3 Noyers - tél. : 04 50 39 15 15
- Espace Santé Pluriel 103 chemin de la Loëx
- Centre de rééducation des Erables : 8 chemin des Erables - tél. 04 50 87 24 68
- Centre dentaire Dental Léman : 103 chemin de la Loëx - tél. : 04 50 87 01 95
- Cabinet infirmier des Erables : 33 chemin des Erables - tél. : 06 60 52 97 79
- Établissement Public de Santé Mentale « Joseph Daquin » : impasse Henri Becquerel - tél. : 04 50 95 27 45
- CLINEA Clinique « Pierre de Soleil » : 2 impasse Henri Becquerel - tél. : 04 50 84 56 00
- Maison des adolescents Rouge Cargo : 2 rue Pierre et Marie Curie - tél. : 04 50 95 09 51
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel enfants Jean Itard : 43 chemin des Carrés - tél. : 04 50 95 81 82
- Foyer d'hébergement d'adultes handicapés « Nous Aussi » : 43 route de Collonges - tél. : 04 50 37 32 28

CENTRES DE SANTÉ hors commune

- Centre Hospitalier Alpes-Leman *CHAL* : 558 route de Findrol, 74130 Contamine-sur-Arve - tél. : 04 50 82 20 00
- Hôpital privé Pays de Savoie : 19 avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse - tél. : 04 50 83 43 43

PHARMACIES

- Pharmacie de Bas-Monthoux : Intermarché, Parc des Erables, Vétraz-Monthoux - tél. : 04 50 37 73 09
- Pharmacie de l'Europe : 33 chemin des 3 Noyers, Vétraz-Monthoux - tél. : 04 50 92 09 21

VÉTÉRINAIRES

- Clinique vétérinaire Univet Vetraz l'Europe : 33 chemin des 3 Noyers, Vétraz-Monthoux - tél. : 04 50 38 57 36

Toutes les adresses des professionnels de santé sont disponibles sur l'application IntraMuros.
(Liste non exhaustive)

LES NUMÉROS D'URGENCE à connaître

15
Samu

18
Sapeurs-pompiers

17
Police secours / Gendarmerie
(la commune de Vétraz-Monthoux fait partie du secteur de la police nationale)



114
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

112
Numéro d'appel européen



FICHE n°5



VOTRE MAIRIE
Vos démarches générales

SERVICE SOCIAL-POPULATION

Obtenir un passeport biométrique et/ou une carte d'identité sécurisée

La carte nationale d'identité et le passeport sont des documents d'identité et de voyage. Il est obligatoire, même pour un mineur, de détenir un titre d'identité pour voyager.

La procédure d'obtention et de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports étant dématérialisée, il est possible d'effectuer cette démarche dans n'importe quelle commune équipée d'un DR (dispositif de recueil). **L'enregistrement des demandes de carte nationale d'identité et/ou passeport se fait uniquement sur rendez-vous** et sur présentation du dossier complet. La présence du demandeur (majeur ou mineur) est obligatoire.

Liste des pièces à fournir disponible sur le site interne : *www.vetraz-monthoux.fr*
Pré-demande en ligne : *https://ants.gouv.fr*
Accès à la plateforme prise de rendez-vous en ligne : *https://rendezvousonline.fr*

Élections : voter à Vétraz-Monthoux

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Sur le site du service public *(www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367)* ou auprès du service Élections, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour effectuer votre inscription. Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire en ligne. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office le lendemain de leurs 18 ans.

Pièces à fournir : une pièce d'identité et un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois.

Les autres changements à signaler en mairie :

- changement d'adresse sans quitter la commune.
- changement de situation familiale (mariage, divorce, ...) : attention le changement n'est pas automatique.

Recensement militaire

Tout Français, garçon ou fille, âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile.
Ce recensement est obligatoire, dès le jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois qui suivent (y compris les double-nationaux). L'âge maximum pour être recensé est de 25 ans.

Documents à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile.

Vous êtes travailleurs frontaliers : pensez à vous faire recenser

Si vous êtes Suisse ou binational et que vous exercez votre activité professionnelle dans le Canton de Genève, PENSEZ A VOUS FAIRE RECENSER ! Dorénavant, le calcul de la compensation financière genevoise reversée chaque année à notre commune ne nécessite que le recensement en Mairie des frontaliers ayant la nationalité suisse (Suisses et double nationaux). Le recensement des frontaliers titulaires d'un permis G est effectué directement par l'Office cantonal de la population et des migrations, organisme genevois qui délivre lui-même les permis G.

Ce recensement n'a aucune incidence sur votre fiscalité.

Démarches et Renseignements auprès du service Population de la Mairie, au 04 50 37 32 09.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubriques
Démarches et vie pratique - Démarches administratives et *www.service-public.fr*

Les démarches pouvant être faites en mairie

- Certificat de vie

La personne doit se présenter elle-même à la Mairie de son domicile accompagnée de sa pièce d'identité et de son livret de famille qui justifiera son état-civil. Pour les personnes étant dans l'incapacité physique de se présenter en mairie, la Police Municipale pourra se rendre à leur domicile.

- Attestation de domicile

La personne demandeuse doit se présenter elle-même à la Mairie de son domicile accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom (facture EDF, téléphone, eau, avis d'imposition, remboursement sécurité sociale ou mutuelle) de moins de trois mois.

- Attestation pour la douane

La personne doit se présenter elle-même à la Mairie de son domicile accompagnée d'une pièce d'identité, d'un justificatif de son ancien domicile à son propre nom, ainsi que d'un justificatif de son nouveau domicile à son propre nom.

- Légalisation d'une signature

Le demandeur peut se présenter à la Mairie de son domicile accompagné de sa carte d'identité, afin de signer le document en présence de l'agent administratif.

- Attestation d'accueil pour l'obtention d'un visa touristique

L'hébergeant doit se présenter à la Mairie de son domicile afin de remplir l'attestation d'accueil.
Liste des pièces à fournir disponible sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr - Démarches administratives - service étrangers.*

- Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré les événements.

- Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile. Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

Les événements de la vie : vos déclarations d'Etat-Civil

Les Mairies procèdent à l'enregistrement des événements de votre vie : naissance, mariage, baptême, décès...

- Naissance : la déclaration de naissance est à faire dans la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours.
- Reconnaissance : avant ou après naissance, en mairie.
- Baptême républicain : c'est un engagement symbolique . Retrait du dossier en mairie et prise de rendez-vous.
- Mariage : accessible aux couples dont au moins l'une des deux personnes ou dont l'un des parents est domicilié à Vétraz-Monthoux. Retrait du dossier en mairie et prise de rendez-vous.
- Pacte civil de solidarité : les conclusions de PACS sont enregistrées à la mairie du lieu de la résidence commune des partenaires. Retrait du dossier en mairie et prise de rendez-vous.
- Décès/inhumation : la commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium. Pour les familles qui souhaitent organiser une cérémonie civile lors du décès d'un proche, la municipalité, sous couvert de disponibilité, met à disposition gratuitement une salle communale.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie, service Population.

Attention ! La mairie ne délivre pas les documents ci-dessous

- Certificat de vie commune ou de concubinage
- Certificat d'hérédité
- Certificat de bonne vie et mœurs : une attestation de non délivrance de bonne vie et mœurs peut vous être délivrée
- Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs : document à télécharger sur le site du service public, puis à compléter par le ou les parents du mineur

Pour toute information concernant ces documents, rendez-vous sur le site internet :
www.service-public.fr



FICHE n°6



VOTRE MAIRIE
Vos démarches d'urbanisme et techniques

LES SERVICES URBANISME ET TECHNIQUE

Un projet, envie de construire, besoin d'agrandir votre maison ? ...
Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, vous conseiller ou vous renseigner en adéquation avec :

- Le PLU Plan Local d'Urbanisme : le dossier complet est téléchargeable sur le site de la Mairie.

Le Service Urbanisme reçoit sur rendez-vous.

Afin de faliciter les démarches d'urbanisme, des fiches techniques sont à la disposition des usagers sur le site internet de la mairie.
Les formulaires nécessaires à l'instruction des demandes d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet du service public.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet du ministère de l'équipement :
www.urbanisme.equipement.gouv.fr ou sur *www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr*

Occupation du domaine public

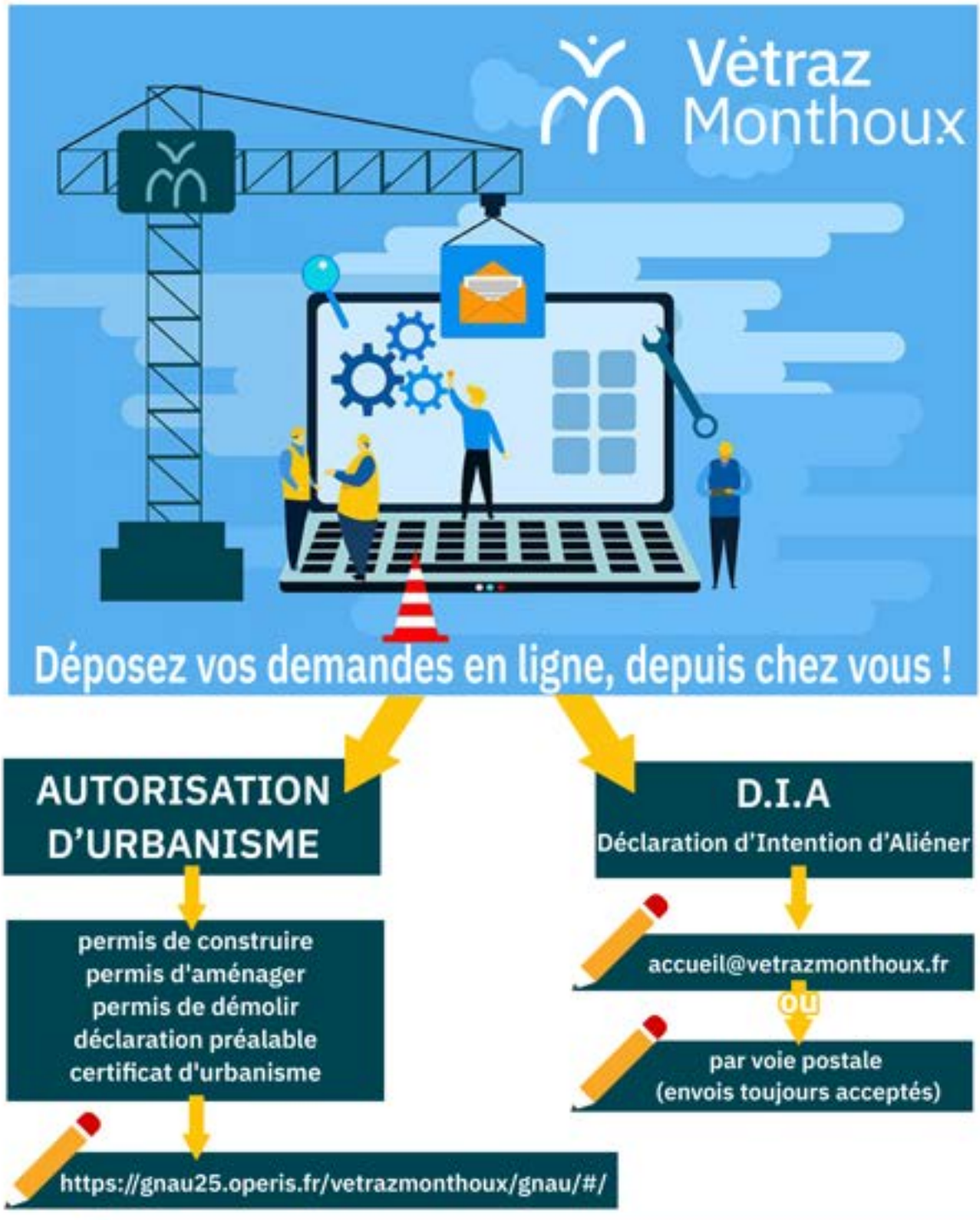
L'occupation du domaine public est règlementée par l'arrêté n°2018-215 du 27 septembre 2018.
Les conditions et tarifications de l'occupation du domaine public sont fixées par décision n°2020-037 du 28 juillet 2020.
Les formulaires de demande d'arrêté d'occupation du domaine public et de demande d'arrêté de circulation et de stationnement sont téléchargeables sur le site internet de la mairie.


Vetraz Monthoux
DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Demande d'autorisation d'urbanisme : vos demandes en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) doivent obligatoirement être transmises de façon dématérialisée via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).
L'accès à cette plateforme s'effectue simplement via le portail *https://gnau25.operis.fr/vetrazmonthoux/gnau/#/*
Ce guichet permet de faciliter les démarches d'urbanisme en suivant l'évolution des dossiers directement via le portail.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubriques
Démarches et vie pratique - Démarches administratives- Urbanisme et *www.service-public.fr*



Seuls les dossiers dématérialisés enregistrés sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme seront acceptés (les autres supports dématérialisés seront refusés).
Par ailleurs, les usagers du téléservice ne pourront alors communiquer avec l'administration qu'au seul moyen du téléservice et ce jusqu'à l'extinction de la procédure.
Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme au format « papier » est accepté (auprès du service de l'urbanisme de la mairie de Vétraz-Monthoux ou par envoi à l'adresse suivante : Commune de Vétraz-Monthoux – Service de l'urbanisme – 2 chemin des Erables)

ATTENTION !
Pour tout dépôt sur la plateforme du GNAU, il vous appartient de vérifier que les pièces déposées ont bien été réceptionnées par le service. Vous devez vous assurer de recevoir un AEE (Accusé d'Enregistrement Electronique) qui doit vous parvenir dans un délai de 24 heures. A défaut, veuillez contacter le service urbanisme au 04 50 37 04 28 ou par mail *urbanisme@vetrazmonthoux.fr*



FICHE n°7



LA SOLIDARITÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal situé au sein de la mairie.
Il regroupe et coordonne l'action sociale de la ville en partenariat avec les institutions publiques et privées.
Il a pour mission d'aider toutes les personnes domiciliées sur la commune en situation de précarité (familles, seniors, ...).
Géré par un Conseil d'Administration composé de 11 membres et présidé par le Maire, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dont la décision incombe à d'autres instances, comme les assistantes sociales, le Pôle Social des Voirons, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Conseil Départemental, la Préfecture). Son action s'étend dans divers domaines du champ social.

Les aides sociales légales

Ces aides concernent principalement les domaines suivants :

- Carte d'Invalidité
- Aide à domicile
- Obligations alimentaires
- Aide sociale pour l'hébergement des personnes en établissement

Pour les aides suivantes, veuillez contacter une Assistante Sociale
(Pôle Social des Voirons - Ville-la-Grand - 04 50 84 31 52) :

- CMU (dispositif permettant la prise en charge des frais médicaux)
- Aide Médicale Etat
- RSA

Les aides sociales facultatives

Elles complètent les aides prévues par la législation :

- Aides financières ponctuelles (alimentaires, restauration scolaire, centre de loisirs, ...)
- Carte de transports gratuit
- Bons de Noël



Les actions ponctuelles

- **Le REPAS DES AINES** : il réunit les personnes âgées à la Maison Communale Albert Roguet. Les personnes nouvellement installées sur la commune sont invitées à se faire connaître en mairie afin de pouvoir participer au repas. Un service est assuré par des bénévoles pour le transport des personnes ne pouvant se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

- **La SEMAINE BLEUE** est la semaine nationale des personnes âgées. Elle se déroule chaque année durant le mois d'octobre. En collaboration avec Annemasse Agglomération, un spectacle à l'Espace Louis Simon est organisé pour tous les aînés de la commune.

Le logement

Les vétraziens qui souhaitent postuler pour un logement locatif social peuvent prendre contact avec le service social-population, afin de constituer un dossier de demande.
La Mairie de Vétraz-Monthoux reçoit sur rendez-vous pour toute première demande de logement social, ainsi que pour toute demande de renouvellement.
Pour toute modification ou tout renseignement, vous pouvez joindre le service Logement au 04 50 37 32 09 ou accueil.logement@vetrazmonthoux.fr.

Les plans d'urgence

- Chaque été, à compter du 1er juin, **le Plan Canicule** est mis en place. L'objectif est de venir en aide, ponctuellement, aux personnes âgées isolées (visites, petits services et autres) sans se substituer aux familles. Les bénévoles CCAS ainsi que les agents du service social de la mairie constituent un dispositif de recensement préventif des personnes âgées isolées résidant à leur domicile. Pensez à inscrire vos proches !

- Le Plan Abri Grand Froid est mis en place chaque hiver par Annemasse Agglomération. Pour devenir bénévole (aide à la préparation des repas), rendez-vous sur *www.annemasse-agglo.fr*

LES STRUCTURES D'ACCUEIL À L'ATTENTION DES SENIORS

L'EHPAD « Les Gentianes »



Située sur la commune, l'EHPAD Les Gentianes est un établissement public géré par le CIAS Annemasse Agglo. L'établissement accueille des personnes de plus de 60 ans présentant des dépendances dans les actes de la vie quotidienne et propose un projet individualisé d'accompagnement. Les personnes accueillies peuvent profiter d'espaces extérieurs.
L'établissement est doté d'une unité de vie protégée.
Les équipes soignantes, administratives et de vie sociale travaillent au bien-être des personnes accueillies de jour comme de nuit.

Pour toute question ou besoin d'informations sur le service d'accueil en EHPAD :
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Tél. 04 50 95 22 00
Email : contact@cias-annemasse-agglo.fr
Ehpad les Gentianes, 30 chemin de Servette 74100 VETRAZ-MONTHOUX

La résidence « La Fougonne »

La résidence « La Fougonne » est située au 1 rue des écoles, à côté de la Maison de la Citoyenneté.

Elle est constituée de 39 logements (16 T2, 14 T3 et 9 T4) individuels, ainsi que d'espaces communs conçus pour les personnes à mobilité réduite, qui facilitent les rencontres et incitent à la convivialité.
A la différence d'un EHPAD, ici les résidents emménagent avec leurs meubles, vivent avec leurs animaux de compagnie, ...
Des animations sont proposées aux résidents.
Cette résidence n'est pas médicalisée.



Pour toute question ou besoin d'informations
Résidence Réséda
Tél. : 04 81 51 03 51
Email : lafougonne@semcoda.com
Résidence La Fougonne, 1 rue des écoles 74100 VETRAZ-MONTHOUX

+ D'INFOS
Un agent est à votre écoute
- à la mairie de Vétraz-Monthoux, le CCAS se situe au sein du service Population
- par téléphone : 04 50 49 94 89
- par mail : *social.population@vetrazmonthoux.fr* (pour le CCAS) & *accueil.logement@vetrazmonthoux.fr* (pour les logements sociaux)

Rendez-vous sur le site internet :
www.vetraz-monthoux.fr, rubrique *Actions sociales*



FICHE n°8



GRANDIR ET ÉTUDIER

PETITE ENFANCE - *0-3 ANS*

MULTI ACCUEIL «La P'tite Sirène»



Le multi accueil «La P'tite Sirène» propose un mode de garde en collectivité pour les enfants âgés de 3 mois à 3 ans ou jusqu'à la rentrée scolaire de leur 3ème année, en fonction des places disponibles et seulement après une inscription auprès du secrétariat. La structure dispose d'une capacité d'accueil de 26 places.

Deux modes d'accueil sont proposés :

- ***la crèche*** : pour un accueil en journée continue, ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- ***la halte-garderie*** : pour un accueil occasionnel en demi journée ou journée, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

+ D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubrique *Enfance et jeunesse - Petite enfance 0-3 ans*
34 route de Hauteville, 74100 VETRAZ-MONTHOUX *(immeuble face à la Maison communale Albert Roguet)*
Tél. : 04 50 37 32 00 - email : creche.lapetitesirene@vetrazmonthoux.fr

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) «Les P'tits Dauphins»



Trait d'union entre les parents, les assistantes maternelles indépendantes et les gardes à domicile, le RPE place le bien-être de l'enfant au coeur de l'action.
Gratuit, le RPE est un lieu d'animation et de rencontre pour tous les assistants maternels, les gardes à domiciles et les enfants : ateliers d'éveil, sorties, spectacles.
C'est aussi un lieu d'information pour :
- les assistants maternels : formations, conférences et soutien.
- les parents : information concernant les modes de garde - aide pour faciliter la recherche d'une assistante maternelle (liste des assistants maternels et disponibilités) - soutien dans les démarches et le rôle d'employeur.

Le RPE propose :

- ***des permanences administratives*** sur rendez-vous, les mardis de 15h à 19h
- **des *ateliers d'éveil*** avec les enfants, sous la responsabilité des assistantes maternelles et des gardes à domicile ; sur inscription, les lundis, mardis et jeudis de 9h à 11h
- ***des conférences*** en soirée, ouvertes à tous, sur inscription.

Les assistantes maternelles

Vous trouverez au secrétariat de la Mairie ou de la Crèche, ainsi que sur le site internet de la commune, la liste des Assistantes Maternelles de la commune de Vétraz-Monthoux.
Attention, elle ne contient que les coordonnées et le nombre d'agrément accordé aux professionnels. Pour connaitre la disponibilité des places en temps réel des Assistantes Maternelles de Vétraz-Monthoux et faciliter vos recherches, merci de contacter le RPE.

ESPACE PARENTALITÉ «Les P'tits Bélougas»



L'espace parentalité, un lieu convivial de rencontre et d'échange, est ouvert pour tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Au sein de cet espace adapté aux jeunes enfants, parents et enfants peuvent venir passer un moment autour du jeu et de la rencontre. Il permet aussi d'apporter un soutien à la parentalité.
En accès libre et gratuit, l'Espace Parentalité est ouvert tous les lundis de 14h à 16h30 dans les locaux du RPE.

+ D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubrique *Enfance et jeunesse - Petite enfance 0-3 ans*
RPE et Espace Parentalité : 5 route du stade - Maison des Associations, 74100 VETRAZ-MONTHOUX
Tél. : 04 50 79 53 73 - 06 11 41 96 72 - email : rpe@vetrazmonthoux.fr

LA VIE SCOLAIRE ET LA VIE PÉRISCOLAIRE *- À PARTIR DE 3 ANS*

SERVICE ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION

Le service Enfance Jeunesse Education (EJE) vous accompagne dans la vie de votre enfant, de ses 3 ans à ses 17 ans :

- la vie scolaire : inscription à l'école primaire, pour les enfants de 3 à 11 ans.
- la vie périscolaire : accueil périscolaire, restauration scolaire, études surveillées, centre de loisirs, secteur jeunes... pour les élèves de 3 à 17 ans.

+ D'INFOS
Tél. : 04 50 04 62 83 - email : eje@vetrazmonthoux.fr
Rendez-vous sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubrique *Enfance et jeunesse*

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La commune accueille sur son territoire 3 groupes scolaires publics qui disposent chacun d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

GROUPE SCOLAIRE René Cassin : 27 A route de Hauteville - Tél. : 09 62 61 71 76

GROUPE SCOLAIRE Françoise Dolto : 110 C route de Taninges - Tél. : 04 50 37 65 57

GROUPE SCOLAIRE Le Petit Prince : 94 route de Collonges - Tél. : 04 50 04 27 37

PRÉSENTS AUSSI SUR LA COMMUNE

INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF - IME de Nous Aussi

L'IME, pôle enfants de l'association Nous Aussi, accueille des enfants dès 6 ans, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap mental.
43 route de Collonges - Tél. : 04 50 37 32 28

POUR LE SECONDAIRE : COLLÈGES ET LYCÉES

Les inscriptions au secondaire dépendent du Conseil Départemental pour les collèges, et du Conseil Régional pour les lycées. Votre mairie ne gère pas les inscriptions dans ces établissements.

Il existe un collège public sur Vétraz-Monthoux : le collège de la Géline, qui a ouvert ses portes à la rentrée 2025. Il accueille les élèves de la ville.
COLLEGE DE LA GELINE : 107 route de Taninges, Vétraz-Monthoux - 04 43 84 00 80 - Ce.0741835T@ac-grenoble.fr - https://geline-vetrazmonthoux.ent.auvergnerhonealpes.fr/

Les autres établissements publics :

- collège Michel Servet : 2 avenue Jules Ferry, Annemasse - 04 50 92 10 35
- collège Paul-Emile Victor : 540 route des Fontaines, Cranves-Sales - 04 50 31 66 00
- lycée Jean Monnet : 1 place Maréchal de Lattre de Tassigny, Annemasse - 04 50 87 18 36
- lycée des Glières : 2 avenue de Verdun, Annemasse - 04 50 43 93 20
- lycée professionnel Le Salève : 53 route d'Etrembières, Annemasse - 04 50 92 07 56
- collège et lycée privés Saint-François : 19 rue Fernand David, Ville-la-Grand - 04 50 37 76 01

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet de l'éducation nationale :
https://www. https://www.education.gouv.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Pour bénéficier de ces services, l'inscription via le Portail Famille est obligatoire.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : matin et/ou soir

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

- Groupe scolaire René Cassin : 7h30-8h30 et 16h30-18h30
- Groupe scolaire Françoise Dolto : 7h30-8h30 et 16h30-18h30
- Groupe scolaire le Petit Prince : 7h00-8h30 et 16h30-18h30

L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée s'adresse aux enfants scolarisés du CE1 au CM2.
Elle se déroule de 16h30 à 17h30 sous la surveillance d'un enseignant, dans la mesure de la disponibilité de ces derniers.



RESTAURATION SCOLAIRE

A la pause de midi, les élèves des écoles publiques vétraziennes peuvent déjeuner au restaurant scolaire de leur établissement. Encadrés par les animateurs et des intervenants, un programme d'activité découverte est proposé aux enfants.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : CENTRE DE LOISIRS ET SECTEUR JEUNES

CENTRE DE LOISIRS - *3-11 ans*

Lieu : groupe scolaire René CASSIN

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille tous les mercredis et durant une partie des vacances scolaires, de 7h30 à 18h30, les enfants de 3 ans à 11 ans. Les inscriptions sont possibles à la journée (les mercredis et vacances) et à la demi-journée matin et après-midi (les mercredis uniquement).
L'ALSH propose des activités ludiques, sportives, éducatives et de détente, encadrées par des animateurs qualifiés et s'inscrivant dans le projet éducatif de territoire. Des sorties sont régulièrement proposées ainsi que des camps durant les vacances d'été. Les programmes sont consultables sur le *Portail Famille*.

SECTEUR JEUNES - *11-17 ans*

Lieu : Maison des Ados - 9 chemin des Clus

La structure « Secteur Jeunes » accueille les adolescents de 11 ans et ayant débuté leur scolarité en 6ème, jusqu'à 17 ans.
Sont proposées des activités ludiques, sportives, éducatives ou de détente s'inscrivant dans le projet pédagogique. Les activités organisées le sont essentiellement dans le cadre de camps (l'été) ou de séjours en France ou en Europe, en gîtes ou en auberges de jeunesse (hiver et printemps).
Dans la continuité du centre de loisirs réservé aux enfants de 3 à 11 ans, la **MAISON DES ADOS,** ouverte en décembre 2023, a été inaugurée le 17 janvier 2024. Cette nouvelle structure accueille les adolescents vétraziens chaque mercredi après-midi, de 14h à 18h30. Le programme adapté aux adolescents est disponible sur le *Portail Famille*.

INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous venez d'emménager et vous souhaitez inscrire votre enfant dans sa future école :

1. Prenez rendez-vous au service EJE de la mairie :

Accès à la plateforme prise de rendez-vous en ligne :
https://rendezvousonline.fr

2. Préparez les documents suivants :

- justificatif de domicile (facture de consommation liée à l'habitation : électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou box, quittance de loyer non manuscrite)
- livret de famille ou à défaut acte de naissance de l'enfant
- jugement en cas de séparation ou de divorce des parents ; à défaut de jugement, attestation sur l'honneur signée des 2 parents
- pièce d'identité des parents
- carnet de santé de l'enfant (page «vaccinations»)





CONNECTEZ-VOUS AU PORTAIL FAMILLE !

Vos enfants sont inscrits au service scolaire, périscolaire, et/ou ALSH ? Rendez-vous sur votre portail famille pour :

- Suivre l'avancement de vos demandes
- Visualiser et régler vos factures en ligne
- Visualiser les menus
- Gérer les réservations aux différentes activités (ALSH, périscolaire, ...)

www.espace-citoyens.net
vetraz-monthoux/espace-citoyens



FICHE n°9



TRANQUILLITÉ, SÉCURITÉ

La police municipale a pour fonction d'assurer le maintien du bon ordre, la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique.
Ces missions sont axées sur une présence préventive et dissuasive sur l'ensemble de la commune.
La police municipale veille au respect des codes, des lois et des arrêtés.

OTV : opération tranquillité vacances

La police municipale organise, tout au long de l'année, la surveillance des logements privés lors de l'absence prolongée de ses occupants. Ce service, totalement gratuit, s'effectue uniquement durant les heures d'ouverture du service, et en fonction des effectifs.

Pour en bénéficier, remplissez le formulaire disponible en ligne :
www.vetraz-monthoux.fr rubrique ***Commune - Bien vivre ensemble - Tranquillité, Sécurité - sécurité***

Les objets trouvés

La police municipale a pour mission de recueillir les objets trouvés et de les restituer aux propriétaires qui en font la demande.
Vous avez perdu un objet (un trousseau de clés, vos papiers d'identité, un portefeuille, un doudou, des lunettes, un smartphone ...) sur la voie publique ou dans un lieu public vétrazien, nous vous encourageons à vous déplacer au poste de police afin de procéder à une reconnaissance.
Attention, les objets trouvés sont conservés 1 an et un mois avant d'être détruits et/ou recyclés.

Déclaration des «chiens dangereux»

Les propriétaires d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doivent OBLIGATOIREMENT en effectuer la déclaration auprès de la Police Municipale de leur lieu de résidence.
Ils doivent s'assurer que leur chien est promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure.

« LA POLICE MUNICIPALE *2.0* »

La vidéo protection

À Vétraz-Monthoux, des caméras de vidéoprotection permettent la surveillance des espaces publics de la ville 24h/24. Toutes les caméras sont raccordées à un poste de supervision urbain installé dans les locaux municipaux.
Les images sont conservées 15 jours et peuvent être visionnées dans le cadre d'une enquête.
La vidéo protection est un outil efficace au service de la protection des biens et des personnes. Cette technologie vient compléter l'action des policiers, qu'ils soient municipaux ou nationaux.

Les caméras individuelles mobiles

Les policiers municipaux sont dotés de caméras individuelles mobiles qui permettent de filmer les interventions sur un simple déclenchement de l'agent porteur du dispositif, notamment lors d'interventions sensibles ou en cas de situation tendue. Ce dispositif a pour objectif de sécuriser les interventions, constater les infractions et servir de preuves lors de procédures.
Les caméras sont portées au niveau du torse et visibles de tous. Les personnes filmées, informées de l'enregistrement verbalement par l'agent municipal, ne peuvent s'y opposer.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubriques
Commune - Bien vivre ensemble - Tranquillité, Sécurité - sécurité

FICHE n°10



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le bruit, les feux, les déjections canines,... de nombreux sujets où les besoins des uns peuvent créer des nuisances pour les autres. Pour faciliter la vie en commun, des règles précisent les droits et les devoirs de chacun.

LES NUISANCES SONORES

Lutte contre le bruit

Tous les bruits qui portent « atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée, leur charge informative ou l'heure à laquelle ils se manifestent » sont interdits.
Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés dans les propriétés privées, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou de la transmission de vibrations (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, ...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables, de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Ils sont interdits en dehors de ses horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés.

+ D'INFOS
Retrouvez l'arrêté de lutte contre le bruit n° 2021-055 du 15 décembre 2021,
sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubriques *Commune - Bien vivre ensemble - Tranquillité, Sécurité*

Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

LES FEUX

Brûlage des déchets verts

Conformément à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de Haute-Savoie, le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts, est interdit. Ainsi, les tontes, les tailles d'arbres ou d'arbustes, mais aussi de vieux bois et les végétaux secs doivent être apportés à la déchèterie.

L'usage des tirs d'artifice

Il est défendu de tirer, sous quelque prétexte que ce soit, des pièces d'artifice sur le territoire de la commune sans autorisation préalable du Maire.

DIVERS

Règlementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

Les habitants sont tenus de respecter certaines règles d'urbanisme, surtout concernant l'entretien des parcelles. Les arbres, branches et racines, ainsi que les haies, ne doivent pas empiéter sur les trottoirs, voies communales et chemins ruraux. Ils ne doivent pas être une gêne pour les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone. Leur développement se doit d'être maîtrisé ; ce qui signifie qu'ils doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, avec une hauteur maximale de 5 mètres pour les arbres et de 2 mètres pour les haies.

Déjections canines & chiens tenus en laisse

Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics et privés de la ville, tous les animaux domestiques, notamment les chiens, doivent être munis d'un collier et d'une plaque d'identification, et IMPERATIVEMENT être tenus en laisse. Il est aussi demandé aux propriétaires d'animaux de ramasser leurs déjections. Pour les inciter à ces gestes de bon sens, des poubelles, ainsi que des distributeurs de sacs ont été installés à différents endroits de la commune.

Réglementation de l'affichage public

Afin d'éviter les affichages sauvages, des panneaux « affichage associatif » sont réservés aux associations uniquement pour leurs manifestations.

FICHE n°11



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis fin septembre 2022, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h sur l'ensemble de la commune exception faite de trois axes de circulation en pied de colline qui restent allumés en permanence : l'avenue de l'Europe et les routes de Bonneville et de Taninges.

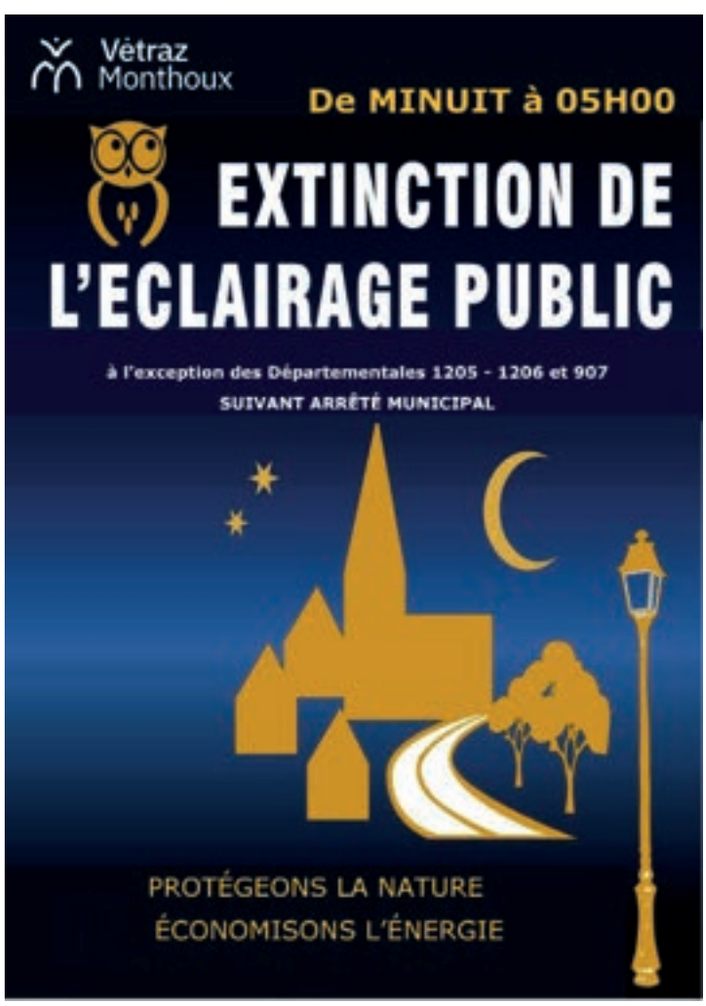
Il se peut que vous observiez des « incohérences apparentes » : certaines rues ou quartiers restant éclairés d'une manière qui vous semble aléatoire quand d'autres sont éteints. Ceci s'explique : par exemple, certains lotissements privés, s'ils ne sont pas raccordés au réseau public de la commune, peuvent rester éclairés.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse liée à l'éclairage de nuit altère les interactions naturelles entre espèces (comme la prédation), elle perturbe l'orientation nocturne des animaux et l'orientation des oiseaux. Elle est une des principales causes de disparition de certaines espèces d'insectes, ce qui perturbe aussi la chaîne alimentaire. Certaines espèces sont impactées par la photo-pollution, d'autres plus nuisibles comme les pigeons en profitent. La végétation, trop soumise à l'éclairage, dégénère, tandis que chez l'homme, cela perturbe les cycles de sommeil. Et notre ciel nocturne rempli d'étoiles a disparu depuis bien longtemps au grand dam des amateurs d'astronomie.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET GESTION DE L'ARGENT PUBLIC

Ce qui est profitable à la préservation de la nature et à l'avenir de notre planète se révèle également bon pour la gestion du budget de la commune. La réduction de notre consommation d'énergie devrait progresser de manière régulière. C'est dans cette optique que travaillent les élus, soucieux de ne pas augmenter la charge fiscale, en gérant mieux, de manière juste, et soucieux de préserver notre bien le plus précieux pour les générations futures.



A SAVOIR

Cette pratique d'extinction de l'éclairage en coeur de nuit existe depuis de nombreuses années et dans un grand nombre de communes de France. Il n'a pas été relevé d'incidence sur la sécurité des biens et des personnes.

FICHE n°12



UNE VILLE AU COEUR BATTANT

« JE FAIS MON MARCHÉ »



Découvrir une ville à travers son marché… un moment convivial et enrichissant !

Tous les mardis, le centre-bourg vit au rythme de son marché, où les produits de saison vous donnent rendez-vous.
Le marché, au-delà du service de proximité, est aussi un créateur de liens et de rencontres. Il incite, flânerie en tête et panier en main, à consommer mieux et manger sain.
Horaire d'ouverture du marché : Mardi de 15h à 20h.

LES MANIFESTATIONS INCONTOURNABLES DE LA VIE VÉTRAZIENNE

Voici les principaux événements qui rythment la vie vétrazienne.
Tout au long de l'année, la ville accueille des troupes de théâtre et des événements associatifs (lotos, repas dansants, tournois de pétanque, …).

Fête des Plantes



mai

Mission Vétraz Propre



juin/septembre

Fête du Sport



juin

Fête de l'Eté



juillet

Fête Nationale



rdv le 13 juillet

Ciné Plein Air



juillet-août

Forum des Associations



septembre

Journée du Patrimoine



septembre

Festival *REVE DE MONTAGNES*



octobre

Octobre Rose *salon bien-être*



octobre

Salon d'Automne



novembre

Marché de Noël



décembre

Cérémonies commémoratives



8 mai & 11 novembre

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet :
www.vetraz-monthoux.fr,
rubriques *Agenda ;*
ou feuilletez notre livret des associations

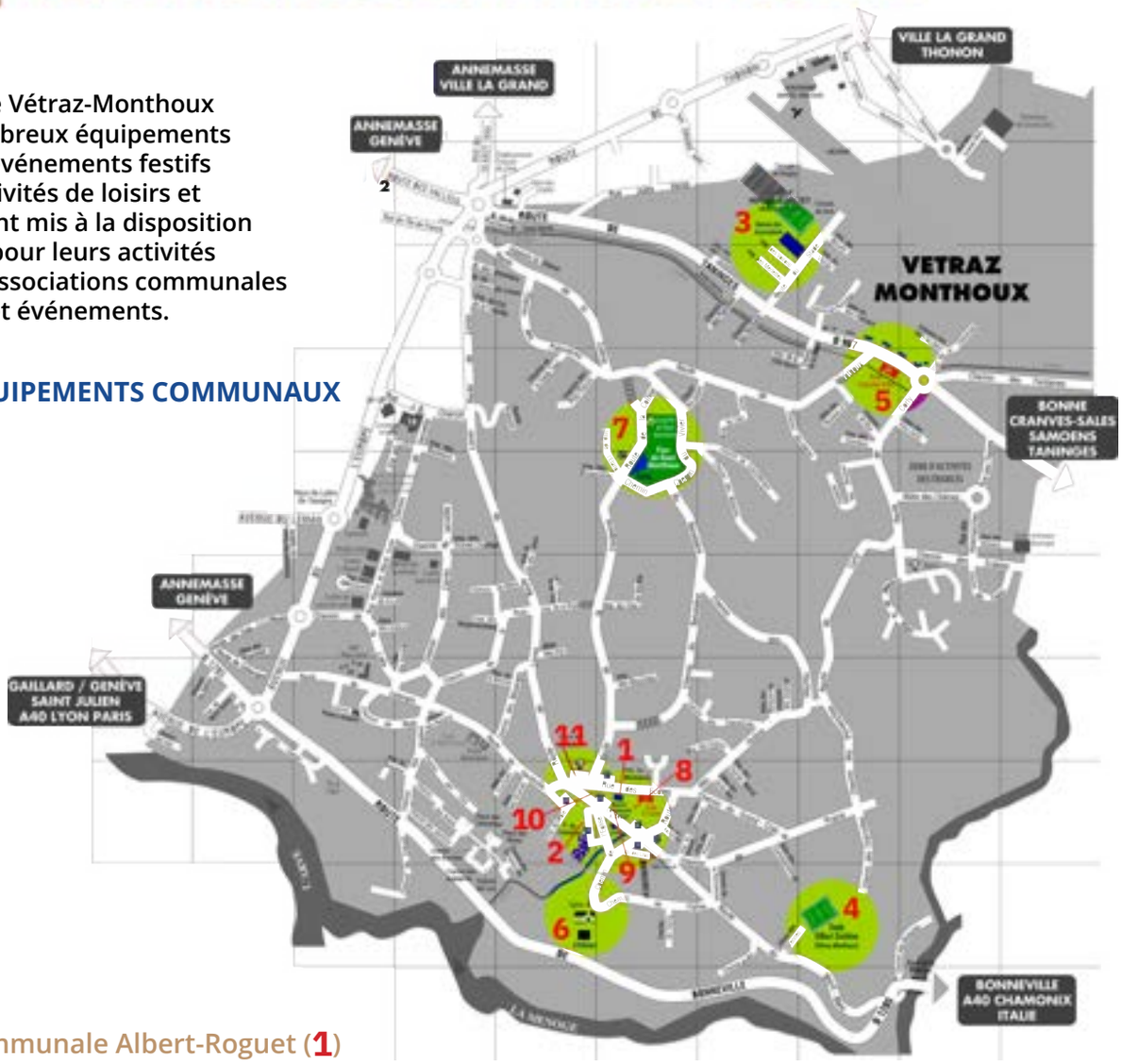
FICHE n°13



ÉQUIPEMENTS ET PATRIMOINE

La commune de Vétraz-Monthoux dispose de nombreux équipements consacrés aux événements festifs ainsi qu'aux activités de loisirs et sportives. Ils sont mis à la disposition des vétraziens pour leurs activités privées et des associations communales pour les cours et événements.

LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX



La Maison communale Albert-Roguet (1)
25 Route de Hauteville
au chef-lieu

La Nouvelle salle communale route des écoles (1)
29 Route de Hauteville
au chef-lieu

La petite salle communale chemin de l'Église (2)
6 Chemin de l'Église

La Maison des Associations (3)
Pour les associations sportives et ludiques
5 Rue du Stade
Tél. : 04 50 84 49 81

Complexe sportif Gilbert-Duchene (4)
Entraînements et matchs de football
1 Allée des Garennes
Tél. : 04 50 95 57 00

Gymnase Françoise Dolto (5)
Pour les associations sportives
110A route de Taninges (sous l'école élémentaire Françoise Dolto)

+ D'INFOS
Tél. : 04 50 37 32 09 - email : communication@vetrazmonthoux.fr
Règlement d'occupation et fiche d'inscription disponibles sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr,* rubriques *Commune - Équipements de la ville* et *Démarches et vie pratique - Location de salles et d'équipement*

La commune dispose également d'un patrimoine riche qui fait son identité.

LE PATRIMOINE VÉTRAZIEN

L'église Saints-Pierre-et-Paul de Vétraz-Monthoux (6)

La paroisse de Vétraz dépend au Moyen-Age du chapitre de la cathédrale de Genève, propriétaire de la plus grande partie du territoire sous la suzeraineté des comtes de Faucigny. En 1282, le chapitre de Genève achète aux nobles Dardel d'Arthaz leur droit de juridiction sur certains habitants de Vétraz. A la suite de la réunification des paroisses de Vétraz et de Monthoux lors du concordat de 1801, l'église est reconstruite sous sa forme actuelle, sur le vieil édifice de Vétraz. Les travaux sont réalisés de mai 1826 à mai 1828 ; elle est consacrée le 27 mai 1828 par Mgr de Thiollaz.
Sur la gauche du chœur, un passage voûté amène à l'ancienne chapelle de la famille Boringes, datant certainement de l'époque mérovingienne ; partie conservée lors de la reconstruction.
Aujourd'hui, l'église reçoit encore un public nombreux. Bien qu'elle ne soit pas protégée au titre des monuments historiques, elle constitue un élément du patrimoine collectif apprécié. C'est un édifice cultuel et culturel, où sont organisées des célébrations de la religion catholique, mais également des manifestations diverses et ouvertes à tous : concerts, expositions, ...
Depuis sa dernière restauration débutée en 2017 avec l'aide de la Fondation du Patrimoine et qui a pris fin au printemps 2019, l'église caractéristique du patrimoine religieux Sarde, fait patie d'un circuit régional de visite des églises sardes.

L'église paroissiale est dédiée à 2 saints : saint Pierre et saint Paul.

Le parc de Haut-Monthoux (7)

Situé au sommet de la colline de Monthoux, dominant la ville, ce parc, ancienne propriété de l'évêché, est un lieu de repos et de détente prisé par les vétraziens et les habitants de l'agglomération. Ces derniers viennent régulièrement passer du temps en famille, admirer les panoramas et son étang naturel, faire du sport ou tout simplement se reposer parmi les nombreux arbres et espaces verts.
Une chapelle restaurée, vestige de son passé épiscopal, domine le parc et ses allées.

La chapelle de Haut-Monthoux

La chapelle construite en 1863 par la dernière descendante directe des Monthoux, Augustine Elisabeth, domine le parc de Haut-Monthoux. Elle est construite sur l'emplacement de l'ancien donjon du château-fort de Monthoux, détruit en 1590 et dont il ne reste de visible que le mur d'enceinte. Aujourd'hui désacralisée, la chapelle et sa crypte se visitent lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre. Elle reste un élément remarquable et donne au parc tout son charme dans un cadre historique.

Le parc du Centre-Bourg, son pavillon des Tilleuls et son Four à pain (8)

Inauguré en septembre 2012, le parc du Centre-Bourg est un lieu de détente et de verdure pour les familles. Tout proche de la Maison Communale Albert Roguet et abritant des infrastructures de loisirs et patrimoniales, tels que le four à pain et le Pavillon des Tilleuls, ce lieu accueille la plupart des événements communaux : fête des plantes, cinéma en plein air, ...
En constante évolution, le Centre-Bourg et son parc sont actuellement en travaux afin de répondre aux besoins des vétraziens. Son nouveau visage devrait être dévoilé à l'horizon 2025.

Le pavillon des Tilleuls **(9)** et ses terrains de pétanque attirent tout au long de l'année, des boulistes et joueurs de molkky, amateurs ou professionnels pour des moments de détente, à l'ombre des tilleuls.

Le four à pain **(10) :** La Maison Michoux, ancienne boulangerie de la commune, abritait un trésor : un four à bois. Lors de la rénovation du Centre-Bourg, entre 2008 et 2012, qui a entrainé la démolition de la demeure, ce pan de l'histoire communal a été sauvegardé.
Aujourd'hui, l'association «Les Amis du Four» fait vivre ce patrimoine en organisant plusieurs chauffes dans l'année, avec vente de pains, de brioches et de rissoles à la clé !

La Maison de la Citoyenneté (11)

Jusqu'à la fin des années 1950, l'édifice avait une double vocation : la mairie et l'école du village. À chaque extrémité du bâtiment, se trouvaient les deux classes de l'école primaire. Ici, la mixité n'existait pas : à droite, la classe des garçons ; à gauche, celle des filles. Sous le préau, la classe enfantine et la Mairie. Sur la droite, le square du souvenir et son monument aux morts sont toujours présents.

Depuis juin 2023, la mairie, devenue trop petite pour accueillir l'ensemble des services, a déménagé dans des locaux plus adaptés. Cependant, le bâtiment historique garde une place importante dans la vie vétrazienne.
Il porte aujourd'hui le nom de Maison de la Citoyenneté : lieu de célébration des mariages et d'événements communaux.



FICHE n°14



VÉTRAZ-MONTHOUX
Une ville connectée

Les actualités vétraziennes sont mises à jour quotidiennement sur les différents supports de la ville : site internet, panneaux lumineux, application mobile et réseaux sociaux. Restez connectés !

SITE INTERNET www.vetraz-monthoux.fr

Vous retrouverez sur le site, nouvellement refait :

- la vie de la commune : la ville, ses magazines municipaux et ses équipements
- la vie municipale : les élus et les conseils municipaux
- les services : les informations nécessaires sur les services de la ville ainsi que sur les différentes démarches à effectuer. Certaines démarches sont dématérialisées et sont accessibles via les plateformes ***Rendez-vous Online*** ou le ***Portail Famille***
- les événements communaux et associatifs que vous pouvez aussi retrouver sur l'agenda des *Monts du Genevois*



APPLICATION MOBILE - INTRAMUROS app IntraMuros

Téléchargeable gratuitement sur *Apple store* et *Play store*.

- L'agenda recense tous les événements communaux et associatifs
- Les actualités quotidiennes de la ville : les travaux, coupures de courant, ...
- Les notifications informent en temps réel ou rappellent les événements à venir
- Les signalements : messagerie pour alerter la mairie en cas de problème
- Les services de la ville : toutes les informations pratiques concernant les transports, les collectes, la santé, les équipements, ...

RÉSEAUX SOCIAUX - FACEBOOK @mairievetrazmonthoux

- Les actualités concernant la ville
- Les événements municipaux et associatifs vétraziens
- Les informations en direct : les imprévus (fuites de gaz, incendies, ...)

RÉSEAUX SOCIAUX - INSTAGRAM @mairie_vetraz_monthoux

- La commune en image : la faune et la flore, les bâtiments, la vie de la ville, ...

En bref, tous les atouts de Vétraz-Monthoux

- Les stories font des retours en direct sur les événements de la ville

PORTAIL FAMILLE www.espace-citoyens.net/vetraz-monthoux/espace-citoyens

C'est un guichet unique, destiné à faciliter vos démarches liées à l'Enfance et la Petite Enfance.

Cet espace permet de :

- Suivre l'avancement de vos demandes
- Visualiser et régler vos factures en ligne
- Visualiser les menus
- Pour le service Enfance, exclusivement : gérer les réservations de vos enfants aux différentes activités (l'ALSH, le périscolaire, ...)



L'OFFICE DU TOURISME DES MONTS DU GENEVOIS www.montsdegeneve.com

Le site recense l'ensemble des événements des villes de l'agglomération d'Annemasse. Associations ! vous pouvez faire la promotion d'une manifestation se déroulant sur le territoire grâce à la rubrique «*Proposer un événement*».

MONTS du Genevois

Retrouvez périodiquement dans votre boîte aux lettres le magazine de Vétraz-Monthoux ; également disponible en téléchargement sur le site internet : *www.vetraz-monthoux.fr*

LES TRANSPORTS COLLECTIFS - Le TAC *Transport Annemassien Collectif*

Se déplacer facilement et autrement sur le territoire est une priorité pour Annemasse Agglo qui organise le système de mobilité du territoire. La collectivité propose aujourd'hui à ses habitants un système de transport multimodal, comprenant l'intégralité des infrastructures de déplacements ainsi que l'offre de service qui y est associée via son opérateur de mobilités TAC.

Le réseau des transports annemassiens collectifs (TAC) est un service d'Annemasse Agglo. Il propose de multiples façons de se déplacer au travers d'un réseau multimodal qui permet de voyager sur l'ensemble de l'agglomération grâce à 7 lignes de bus régulières desservant l'ensemble des 12 communes. Le réseau est opérationnel en semaine comme en week-end.

Les parkings relais sont à la disposition des usagers des transports.

Pour que la mobilité soit accessible à tous, 5 lignes de Transport à la Demande (TAD) :

- Le service TAD permet de voyager sur des secteurs du territoire qui ne sont pas desservis.
- Le service TAD PMR est disponible aux personnes à mobilité réduite du lundi au samedi.

En bref :

- *7 lignes de bus régulières pour voyager sur les 12 communes de l'agglomération.*
- *Ligne Tango, un passage toutes les 10 minutes du lundi au vendredi en heures de pointe.*
- *Liaison en 15 minutes entre les parkings relais (Jean Monnet et Altéa) et la gare d'Annemasse.*
- *Parkings relais accessibles 24h24 permettant de compléter son trajet en transport en commun.*
- *Service de transport à la demande disponible sur réservation uniquement*

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet :
https://www.tac-mobilites.fr/ pour consulter en temps réel les différentes lignes de bus et les horaires, connaître les tarifs et acheter vos billets.

LA CULTURE

La culture vue par Annemasse Agglo c'est :

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Archipel Butor
3 lieux dédiés au livre d'artiste

INTERMÈDE
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'ANNEMASSE AGGLO
réseau des 11 bibliothèques de l'agglomération

ēb āg
école des Beaux-Arts du Genevois

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet :
https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/culture



FICHE n°15



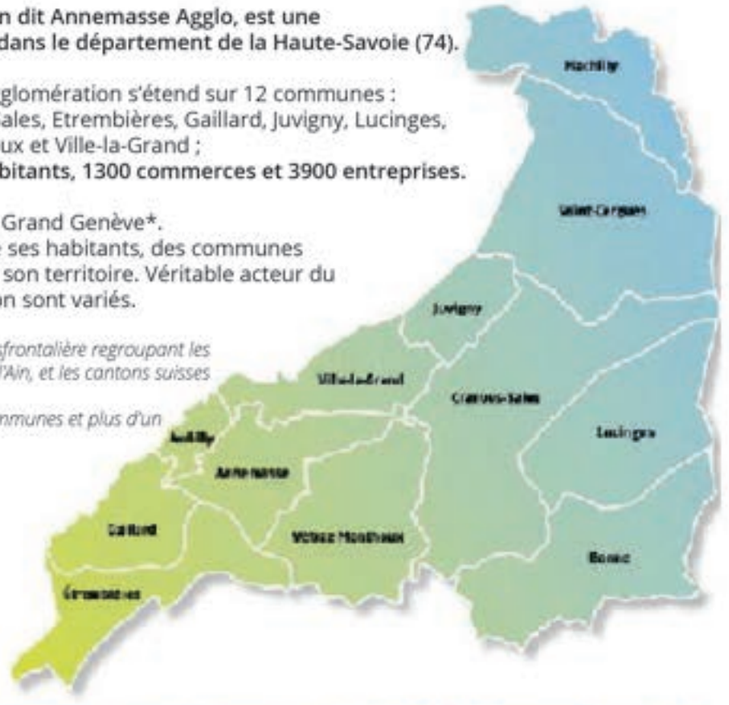
ANNEMASSE AGGLO

Annemasse Les Voirons Agglomération dit Annemasse Agglo, est une communauté d'agglomération située dans le département de la Haute-Savoie (74).

Le territoire Annemasse Les Voirons Agglomération s'étend sur 12 communes : Annemasse, Ambilly , Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand ;
soit 90 000 habitants, 1300 commerces et 3900 entreprises.

Elle représente le 2ème pôle urbain du Grand Genève*.
Elle agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises de son territoire. Véritable acteur du service public, ses champs d'intervention sont variés.

** Le Grand Genève est une agglomération transfrontalière regroupant les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain, et les cantons suisses de Genève et de Vaud.*
Il représente un territoire de 2 000 km2, 212 communes et plus d'un million d'habitants.





Annemasse - les Voirons Agglomération
11 avenue Emile Zola - BP 225 - 74 105 Annemasse Cedex
Tél. +33 (0)4 50 87 83 00 / Fax. +33 (0)4 50 87 83 22
Accueil public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Retrouvez Annemasse Agglo sur Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn
https://www.annemasse-agglo.fr

L'EAU ET ASSAINISSEMENT - Le Portail de l'eau

Annemasse Agglo garantit l'accès à une eau potable de qualité et assure le traitement et la gestion des eaux usées via son réseau d'assainissement.
Vous pouvez effectuer toutes vos démarches en vous connectant sur le portail de l'eau d'Annemasse Agglo :

- **Ouvrir un contrat d'eau** : vous venez d'arriver sur le territoire et vous souhaitez raccorder votre logement à l'eau potable ? Créez votre compte puis remplissez le formulaire en cliquant sur le menu «Je m'abonne».
- **Clôturer un contrat d'eau** : vous quittez votre logement et souhaitez résilier votre contrat d'eau potable ? 10 jours avant votre départ, connectez-vous puis cliquez sur le bouton «Résilier» de votre abonnement.
- **Consulter, télécharger et payer vos factures** en 1 clic, depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette.

+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet :
https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/eau-et-assainissement/payer-facture-eau
ou *https://eau.annemasse-agglo.fr/Portail/fr-FR/Connexion/Login*

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Annemasse Agglo assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de ses habitants.

4 déchetteries à votre disposition

Les 4 déchetteries sont mises à disposition des habitants de l'agglomération afin de pouvoir trier les encombrants, déchets verts, gravats, ...
Depuis le 24 juin 2024, le système de contrôle d'accès aux déchetteries a évolué : les vignettes sont remplacées par un système de contrôle d'accès avec lecture de plaques d'immatriculation.
Seule la déchetterie située sur Vétraz-Monthoux est accessible aux professionnels du territoire. L'accès n'est plus possible 10 minutes avant la fermeture. Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Faire une demande d'accès en déchetteries

Pour accéder aux déchetteries, vous devez faire votre inscription en ligne sur le portail des déchetteries d'Annemasse Agglo (*https://dechetteries.annemasse-agglo.fr*).
Pour cela, vous aurez besoin de joindre vos justificatifs (justificatif de domicile de moins de 3 mois et carte grise) au même nom.
et recevez votre vignette par courrier !
Une fois votre demande validée par le service, vous aurez accès aux 4 déchetteries de l'agglomération.



Jours de collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes de tri

- Jours de collecte des poubelles (ordures ménagères) : le lundi si vous habitez en maison / le lundi et le jeudi si vous habitez en immeuble.
- Jours de collecte des bacs jaunes (déchets recyclables) :

Quartier Livron : le vendredi. Le reste de la commune : le mardi

Vous pouvez vous procurer un bac jaune sur le site d'Annemasse Agglo :
https://www.annemasse-agglo.fr/form/dechets-commande-de-bac-de-colle

Composter ses déchets en maison ou en appartement

Après une petite formation, Annemasse Agglo propose gratuitement et au choix, des composteurs de jardin de 300 litres, en bois ou en plastique, ou des lombricomposteurs.



+ D'INFOS
Rendez-vous sur le site internet :
https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets
https://dechetteries.annemasse-agglo.fr/

Contactez-nous :
04 50 87 88 88 / dechets@annemasse-agglo.fr

MODALITÉS D'ACCÈS

Les 4 déchetteries sont **réservées aux habitants** d'Annemasse Agglo.
Elles sont accessibles **aux véhicules inscrits sur www.annemasse-agglo.fr**.
Seule la déchetterie de Vétraz-Monthoux est accessible aux professionnels du territoire.
Pour des questions de sécurité, **il est strictement interdit de récupérer** des objets dans les bennes

Le règlement intérieur est disponible sur www.annemasse-agglo.fr ou dans les déchetteries du territoire. En entrant sur l'un des sites, l'usager s'engage à le respecter.

HORAIRES

BONNE Route de la Ripaille	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h* *fermée le jeudi* *L'entrée n'est plus possible 10 minutes avant la fermeture.
GAILLARD Rue du Transval	Du lundi au samedi de 8h à 18h* *L'entrée n'est plus possible 10 minutes avant la fermeture.
SAINT-CERGUES Route de la Vy de l'eau	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h* *fermée le mardi* *L'entrée n'est plus possible 10 minutes avant la fermeture.
VÉTRAZ-MONTHOUX « Les Grands Bois » rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi de 8h à 18h30* Pour les professionnels : du lundi au vendredi de 8h à 18h30* *L'entrée n'est plus possible 10 minutes avant la fermeture.

Les déchetteries sont *fermées les dimanches et jours fériés*
En cas *d'apport conséquent avant la fermeture du site*, le gardien *pourra refuser* l'accès à tout usager, afin d'effectuer la fermeture à l'horaire indiqué.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Dépôt autorisé pour les particuliers et les pros
- Dépôt autorisé seulement pour les particuliers

	Bonne	Gaillard	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux
Déchets verts *(coupe de haies, tonte de pelouse, etc.)*	•	•	•	•
Cartons *(pliés)*	•	•	•	•
Vélos, meubles *(chaise, meuble de cuisine, etc.)*	•	•	•	•
Ferraille *(tuyauterie, objet en fonte, etc.)*	•	•	•	•
Gravats *(brique, vaisselle, céramique...)*	•	•	•	•
Déchets industriels banals (DIB) *(laine de Roche, Siporex, etc.)*				•
Laine de verre		•		•
Placoplâtre, bois	•	•	•	•
Terre, verre plat				•
Fenêtres		•		•
Pneumatiques (sans jantes) *(4 pneus maximum par dépôt)*	•	•		•
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) *(four, téléviseur, réfrigérateur, etc.)*	•	•	•	•*
Huiles (de moteur ou végétale) *(3 litres maximum par dépôt)*	•	•	•	•
Déchets dangereux *(détergent, peinture, etc.)* *(100 litres max)*	•	•	•	•
Capsules Nespresso en aluminium, cartouches d'imprimante vides, piles, lunettes, tubes et lampes néon	•	•	•	•
Emballages et papiers *(bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballages, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.*	•	•		•

* Uniquement les petits appareils électriques et leurs câbles (cafetière, sèche-cheveux, appareil à raclette, ordinateur, téléphone, tablette...)

DÉCHETS REFUSÉS (liste non exhaustive)

- Bouteilles ou cartouches de gaz
- Explosifs, munitions ou fusées de détresse
- Déchets amiantés ou fibrociments
- Déchets de soins à risque infectieux (DASRI)
- Pneus de couleurs, de poids lourds ou d'engins agricoles
- Extincteurs
- Médicaments
- Cadavres d'animaux
- Déchets radioactifs
- Batteries de vélos

COMMENT ME DÉBARRASSER DE MES OBJETS ?

1. Avant de partir à la déchetterie je **vérifie la liste des objets acceptés**, je **sépare les déchets par type** pour faciliter le tri et je m'assure d'avoir **la vignette d'accès**.
2. En arrivant, je **respecte les consignes de tri et de sécurité** données par l'agent.
3. Je trie mes déchets et je laisse le site propre.

ANNEMASSE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA GESTION DE VOS DÉCHETS

COMPOSTEURS GRATUITS
Composteurs de jardin, lombricomposteurs, sites de compostage partagé

COMMANDE DE BACS
Formulaire de commande en ligne sur le site internet

Annemasse Agglo
Contact :
04 50 87 88 88
infotri@annemasse-agglo.fr
www.annemasse-agglo.fr

Conception graphique : Annemasse Agglo - Juin 2024 - Crédit photo : © Citizenside, Illustration : © Zoé L'Ile pas pour un rat sous pâtisse



guide des déchetteries publié par Annemasse Agglo



FICHE n°16

Je déménage - changement d'adresse, que dois-je faire ?



POUR VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE

Lors d'un déménagement, il faut faire face à une grande quantité de démarches administratives. Dans un laps de temps assez court, il faut transférer les contrats à sa nouvelle adresse, réexpédier son courrier et actualiser ses informations personnelles auprès de tous les organismes. Pour ne rien oublier et bien organiser son déménagement, vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des démarches à effectuer.

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

☐ Le Centre des Impôts dont vous dépendez

☐ La Sécurité Sociale

☐ La Caisse d'assurance maladie :

- CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) pour les salariés et travailleurs indépendants
- la caisse d'assurance maladie si vous dépendez d'un autre régime social (ex. : MSA pour les agriculteurs et salariés agricoles)

☐ La CAF (caisse d'allocations familiales) pour les allocataires RSA, APL, PAJE, ...

☐ France Travail (ex Pôle emploi) pour les demandeurs d'emploi

☐ L'Urssaf pour les entreprises

☐ Le service Élection de la mairie de votre nouveau domicile pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales

☐ La Préfecture de votre nouveau domicile pour les étrangers titulaires d'un titre de séjour

☐ L'Agence Nationale des Titres sécurisés pour modifier l'adresse inscrite sur la carte grise de votre véhicule (Attention, vous avez 1 mois pour le faire)

EN DEHORS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

☐ Le service Ressources Humaines de votre société pour les actifs

☐ La ou les Caisses de retraite dont vous dépendez pour les retraités (Agirc-Arrco, Camieg, Cnav, Ircantec, ...)

☐ Les mutuelles et compagnies d'assurance

☐ La banque et autres organismes financiers (organismes de crédit, de leasing auto, ...)

☐ Les fournisseurs d'accès Internet

☐ Les opérateurs de téléphonie et télévision

☐ Les fournisseurs de gaz, d'électricité et d'eau

☐ Les différents abonnements de loisirs par voie postale (magazines, ...)

☐ La Poste, si vous souhaitez faire un suivi de courrier de votre ancien à votre nouveau domicile :

- directement sur le site de la poste.fr
- en bureau de poste :
  - le Centre de Tri Postal : 964 route des Tattes de Borly, 74380 Cranves-Sales
  - la Poste du Perrier : 4 avenue de Verdun, 74100 Annemasse

TÉLÉSERVICE

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément, auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie : caisse de sécurité sociale et de retraite, énergie, France Travail (ex-Pôle Emploi), service des impôts, service en charge des cartes grises (SIV) ...

connectez-vous sur le site du Service Public, rubrique «Je déménage» :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128

Mairie de **Vêtraz**-Monthoux

2 chemin des Érables
74100 VÉTRAZ-MONTHOUX
Tél. : 04 50 37 32 09
accueil@vetrazmonthoux.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mardi : 8h30-12h
Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h
Samedi : 9h-12h (service population uniquement)

www.vetraz-monthoux.fr
@mairievetrazmonthoux
@mairie_vetraz_monthoux
IntraMuros

